Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260507-2026D44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D44

MODIFICATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DE VOIRIE

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc BOIZARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30/04/2026

Présents : Marc BOIZARD, Julie HOFER, Loïc LE JEUNE, René LE TALLEC, Anaïs RIOUALLON, Sigrid ABELS, Anaïs MURLA, Nicolas JUBEAU, Morgane SCOUARNEC, Alice KERBRAT, Laurent THOMAS, Joëlle MASSON
Absents ou excusés : Isabelle BIDEAU (procuration à Julie HOFER), Jérôme GUYOMAR (procuration à Marc BOIZARD), Emmanuel TOCQUER
Secrétaire de séance : Julie HOFER

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Mr le maire expose que suite à la délibération 2026D32 désignant les délégués du syndicat de voirie, il s'est avéré que le Maire ne doit pas être désigné, étant membre de droit.
Il convient donc de modifier les membres titulaires et suppléants.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne les conseillers suivants, délégués auprès du syndicat de voirie :

Titulaires : Loïc LE JEUNE et Jérôme GUYOMAR
Suppléants : Laurent THOMAS et Alice KERBRAT.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance,
Julie HOFER

Le Maire,
Marc BOIZARD

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT
29 (Finistère)